

Présidence: .....

**Groupe "Les Verts"**

.....



**Groupe Socialiste**

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 59-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

**Groupe PLR**

.....

.....

Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Le fléau des mégots de cigarettes !"

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission:**

**Mercredi 4 mars 2020, à 20h,  
Centre technique communal, rue du Lac 14**

**Groupe UDC**

.....

13 janvier 2020

PRÉAVIS N° 59-2020

Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé  
"Le fléau des mégots de cigarettes !"

---

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Actions effectuées à ce jour.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Mesures à poursuivre et nouvelles mesures .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Incidences financières .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>6</b>

Renens, le 13 janvier 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

Lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2019, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a déposé un postulat intitulé "Le fléau des mégots de cigarettes !" demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'installer des boîtes à mégots ludiques et participatives, d'effectuer une large distribution de cendriers de poche à tous les établissements publics ou privés de la Ville, de poser un marquage au sol à côté des caniveaux, et de mener une étude avec des partenaires privés ou publics sur la possibilité de recycler les mégots de cigarettes.

La Municipalité, sensible à cette problématique, peut y répondre ainsi:

## **2 Actions effectuées à ce jour**

Comme le souligne la postulante, la Municipalité, par le biais du Service Gestion urbaine-développement durable (GUDD), a déjà mené un certain nombre d'actions pour sensibiliser la population à ce déchet hautement polluant que sont les mégots de cigarettes jetés au sol et dans les caniveaux, ainsi qu'aux multiples conséquences néfastes pour l'environnement de ce fléau. Les principales actions ont été:

- le préavis N° 91-2015 - Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures -, qui contient quatre mesures visant expressément les mégots de cigarettes, à savoir:
  - l'acquisition d'un aspirateur glouton: cet engin répond à la demande de nettoyage des mégots, qui sont difficiles à extirper des plantations, du pavage et plus spécifiquement des pieds d'arbres;
  - l'amélioration des poubelles de ville: un plan des poubelles de ville avec numérotation a été élaboré, et une trentaine de poubelles supplémentaires ont été installées, dont une vingtaine équipée de cendriers, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus, une trentaine de cendriers autonomes ont été installés en fin d'année 2019 dans les endroits les plus sensibles, situés principalement au centre-ville;
  - la sensibilisation et l'information: une campagne de communication a été menée, qui visait plus globalement le respect du travail des collaborateurs en charge de la propreté urbaine et sensibilisait la population à l'ensemble des problèmes du littering, y compris à celui des mégots. Cette campagne était placée sous le slogan encore utilisé actuellement *"Respecte Renens" Objectif propreté;*

- les contrats d'entretien public-privé passés avec des établissements publics: des contrats ont été proposés à tous les gérants d'établissements publics de la Ville, concernant, entre autres, la propreté aux alentours immédiats de leur établissement et comprenant la mise à disposition gratuite de cendriers extérieurs de grande capacité gérés par leurs soins. Une dizaine de contrats ont été signés, notamment avec des établissements participant à l'action "Toilettes accueillantes";
- la Ville de Renens participe au *World Clean up Day*, la Journée mondiale du nettoyage, depuis 2013. Pour rappel, en Suisse, cette journée est organisée sur le plan national par la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU), créée par deux organisations de recyclage (aluminium et PET) et Pusch, une organisation à but non lucratif pour la pratique environnementale. En 2018, dans le cadre de cette journée, la Ville a mis en place cinq boîtes à mégots ludiques et participatives telles que proposées par la postulante, invitant la population à répondre à des questions amusantes en jetant ses mégots dans l'un des deux compartiments selon la réponse choisie. L'originalité de la démarche a été saluée au niveau national et a valu le 1<sup>er</sup> prix Clean up Day 2018 à la Ville de Renens.

Cette opération a remporté un franc succès auprès de la population les quinze premiers jours de sa mise en place, mais une fois l'effet nouveauté passé, elle s'est visiblement essouffée et a cessé de produire l'effet escompté; raison pour laquelle les boîtes ont été retirées de l'espace public.



Par ailleurs, lors du World Clean up Day 2019, le mégot de cigarettes a également été mis au centre des actions de la Ville, avec l'installation de mégots géants sur la Place du Marché;

- depuis novembre 2019, à l'initiative d'une enseignante de l'Etablissement secondaire du Léman, une classe par semaine passe, à tour de rôle, nettoyer un parc de la Ville. Cette action, menée en étroite collaboration avec le Service GUDD (matériel/personnel) et intitulée sobrement "*Ville propre*", permet de sensibiliser très concrètement les élèves au problème du littering, et plus spécifiquement à celui des mégots de cigarettes, car c'est le déchet le plus chronophage à ramasser. Cette mesure pédagogique de terrain est accompagnée d'un travail de réflexion en classe sur la gestion des déchets dans son ensemble, de la production des déchets à leurs divers exutoires, en passant par les différentes filières de valorisation;

- depuis 2015, des cendriers de poche ont été régulièrement et largement distribués lors des diverses manifestations organisées par la Ville; ceux-ci sont aussi mis à disposition de la population dans les réceptions des bâtiments communaux. Ces distributions ont été répétées à plusieurs reprises avec les graphismes suivants:



3'000 p. en 2015

5'000 p. en 2016

2'500 p. en 2018

3'000 p. en 2019

Cette mesure sera bien sûr poursuivie dans les années à venir et nos agents de propreté urbaine continueront, eux aussi, à distribuer des cendriers de poche aux fumeurs indécents pris sur le fait;

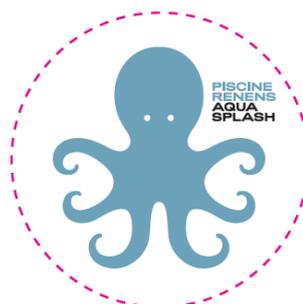
- la dernière mesure mise en place l'a été par le biais du préavis N° 30-2018 "Adjonction d'un article 87<sup>bis</sup> au Règlement de police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie", un article qui permet d'amender, entre autres, le littering. Une campagne d'information et de sensibilisation touchant aussi les mégots de cigarettes a été menée sur tout le territoire renanais avec des articles de presse, des affiches, des dépliants et des marquages au sol encore visibles aujourd'hui. La période de tolérance annoncée ayant pris fin, la Police de l'Ouest lausannois peut désormais amender sans avertissement les personnes surprises en flagrant délit.



### **3 Mesures à poursuivre et nouvelles mesures**

La série de mesures mises en place ces dernières années montre bien que la Municipalité est sensible au problème des mégots de cigarettes et qu'elle continuera à l'être. Dans un avenir proche, la Municipalité propose donc de poursuivre ou de mettre en place les actions suivantes:

- la distribution de 2'500 boîtes à mégots dans l'enceinte de la piscine, avec son nouveau logo, dès la saison 2020;



- un nouveau marquage au sol, près d'un certain nombre de grilles d'évacuation des eaux claires situées dans des zones particulièrement sensibles, par le biais d'un "tampon" explicatif incitant à ne pas jeter les mégots de cigarettes dans le caniveau. Cette action sera suivie d'une campagne de sensibilisation dédiée à la problématique spécifique des mégots de cigarettes jetés dans le caniveau. Celle-ci reste encore à définir dans sa forme et son ampleur;
- l'implantation systématique de cendriers se poursuivra, quant à elle, dans tous les nouveaux aménagements urbains;
- la possibilité d'une distribution large de *cendriers de poche* à tous les établissements privés ou publics de la Ville et son coût ont été étudiés. Toutefois, les grands cendriers fixes tels que celui présenté ci-dessous (CHF 150.-/pièce) semblent plus adéquats pour les extérieurs d'établissements publics. Dès lors, les établissements publics n'ayant pas souhaité participer à l'action "Toilettes accueillantes" seront recontactés en 2020. La Ville leur proposera de mettre à leur disposition des cendriers extérieurs de grande capacité, vidés et entretenus par les collaborateurs de la propreté urbaine, en échange d'un engagement écrit à veiller à la propreté des alentours immédiats de l'établissement;



- la Municipalité s'engage également à veiller à ce que l'article 87<sup>bis</sup> du Règlement de police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie soit appliqué sur notre territoire par la Police de l'Ouest lausannois, chargée d'amender dorénavant les personnes surprises en flagrant délit. En effet, la Municipalité est convaincue que si les actes de littering étaient régulièrement amendés, cela se saurait très vite et aurait un effet dissuasif important;
- en ce qui concerne le recyclage des mégots, plusieurs associations et entreprises, notamment en France et en Belgique, proposent effectivement de recycler les mégots; cependant, elles avouent elles-mêmes qu'à ce jour, il est extrêmement difficile de "nettoyer" complètement ce déchet et que certains composants toxiques contenus dans la fumée et les filtres peuvent se retrouver dans les objets fabriqués à partir de ce matériau recyclé, dont les habits et les jouets d'enfants. Toutefois, la Municipalité, par le biais du Service GUDD, suivra avec intérêt l'évolution des filières de recyclage des mégots et de la qualité de la matière recyclée; en outre, elle n'exclut pas, si une solution pérenne et satisfaisante devait être mise en place à une distance raisonnable, de demander à la société Valorsa SA - la Commune de Renens faisant partie de son périmètre de gestion des déchets - d'étudier l'intérêt d'une collecte des mégots dans les communes membres en vue d'un recyclage.

Dans l'état actuel des choses, Valorsa, qui a été interpellée à ce sujet, indique ne pas être intéressée par le tri de déchets supplémentaires dont les filières de recyclage ne sont pas encore au point ni pérennes. Elle n'est d'ailleurs pas la seule, puisque les autres périmètres de gestion des déchets du Canton ne semblent pas non plus prendre ce chemin et préfèrent se concentrer sur les filières existantes.

Compte tenu de ce qui précède, les dépenses relatives à la campagne de communication sont estimées à CHF 5'000.- et les dépenses relatives à l'achat de matériel, cendriers, tampons, etc. sont estimées à CHF 5'000.- pour l'année 2020.

#### **4 Incidences financières**

Telles que décrites au chapitre 3, les nouvelles mesures relatives à la problématique des mégots de cigarettes impliqueront en 2020 des dépenses liées à la communication pour un montant estimé à CHF 5'000.- TTC à répartir dans les différentes charges par nature de la section 1044 "Information et sensibilisation" et des dépenses liées à l'achat de matériel, cendriers, etc. pour un montant estimé à CHF 5'000.- TTC à imputer au compte N° 3630.3114.00 - Déchets non urbains – achat matériel. Ces dépenses ne sont pas prévues au budget 2020.

#### **5 Conclusion de la Municipalité**

La Municipalité, consciente de l'impact sur l'environnement des mégots de cigarettes jetés au sol et dans les caniveaux, remercie la postulante d'avoir rappelé à la mémoire du Conseil communal ce désastre écologique. Comme décrit ci-dessus, plusieurs mesures ont été prises ces dernières années pour sensibiliser la population à cette question, l'inciter à bien faire par le biais des amendes d'ordre, et mettre à sa disposition l'infrastructure nécessaire à la collecte de ce déchet particulier. Elle souhaite relever également qu'avant d'être un déchet, la cigarette est un produit nocif pour la santé et qu'une cigarette non produite et non fumée ne produit pas de déchets... Mais c'est là un autre débat, tout comme la réflexion en cours dans certains pays européens quant à la possible facturation du coût de nettoyage des mégots aux cigarettiers.

En réponse au postulat, de nouvelles actions seront menées dans les mois à venir. Elles iront de l'incitation à la répression, en passant par la mise à disposition d'un matériel spécifique supplémentaire.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu au postulat Elodie Golaz Grilli, intitulé "Le fléau des mégots de cigarettes !".

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 59-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Le fléau des mégots de cigarettes !".

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2020 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 4 des incidences financières.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membre de la Municipalité concerné: Mme Patricia Zurcher Maquignaz